



Mairie de Bondigoux 1 rue Principale 31340 Bondigoux
☎ 05.61.09.38.16 - secretariat@bondigoux.fr

Dossier de mariage

&

Le mariage doit être célébré à la mairie de Bondigoux, le _____ à ____ h ____

A-t-il été fait un contrat de mariage ? ☐ oui ☐ non

Si oui, le contrat a été signé le _____ par Maître _____
, Notaire à _____

Echange des alliances en Mairie ? ☐ oui ☐ non

Cérémonie religieuse ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lieu de la cérémonie : _____

Autorisez-vous la parution de la cérémonie dans le bulletin municipal ☐ oui ☐ non

Si oui avec photos ☐ oui ☐ non

En plus de la version papier, le bulletin municipal est disponible sur la page Facebook
<https://www.facebook.com/mairiedebondigoux> et le site internet de la Mairie www.bondigoux.fr

La présence des deux futur(e)s époux(ses) est obligatoire lors du dépôt du dossier. Un titre d'identité original pour chacun des futurs époux devra être présenté impérativement.

1- Information sur premier conjoint

Nom de naissance			
Prénoms			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité			
Profession			☐ Retraité(e)
Situation matrimoniale	☐ Célibataire	☐ Divorcé(e) le	☐ Veuf(ve) depuis le
Adresse			

Vos parents

- **Premier parent** ☐ Père ☐ Mère ☐ Décédé(e)

Nom de naissance			
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

- **Second parent** ☐ Père ☐ Mère ☐ Décédé(e)

Nom de naissance			
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Avez-vous fait l'objet d'une adoption simple ? ☐ Non ☐ Oui

Précisez nom de naissance, prénom, profession et adresse de l'adoptant :

.....
.....

*Je soussigné(e) atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements ci-dessus énoncés.
Signature*

2- Information sur second conjoint

Nom de naissance			
Prénoms			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité			
Profession			☐ Retraité(e)
Situation matrimoniale	☐ Célibataire	☐ Divorcé(e) le	☐ Veuf(ve) depuis le
Adresse			

Vos parents

- **Premier parent** ☐ Père ☐ Mère ☐ Décédé(e)

Nom de naissance			
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

- **Second parent** ☐ Père ☐ Mère ☐ Décédé(e)

Nom de naissance			
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Avez-vous fait l'objet d'une adoption simple ? ☐ Non ☐ Oui

Précisez nom de naissance, prénom, profession et adresse de l'adoptant :

.....
.....

*Je soussigné(e) atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements ci-dessus énoncés.
Signature*

3- Renseignements sur les témoins

- Doivent être âgés de 18 ans révolus.
- Parler et comprendre le français (à défaut présence d'un interprète).
- Les parents ou membres de la famille de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage.
- Un mineur peut être témoins s'il est émancipé soit par le mariage soit par décision du juge d'instance.

Deux témoins sont obligatoires (signatures et pièce d'identité à fournir)

1^{er} témoin

Nom de naissance		Nom d'usage	
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Signature

2^{ème} témoin

Nom de naissance		Nom d'usage	
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Signature

Le troisième et quatrième témoin sont facultatifs. Toutefois si vous en désignez, leur présence est **obligatoire** le jour du mariage.

3^{ème} témoin

Nom de naissance		Nom d'usage	
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Signature

4^{ème} témoin

Nom de naissance		Nom d'usage	
Prénoms			
Profession			☐ Retraité(e)
Adresse			

Signature

4- Documents à fournir par chacun des futurs époux

✓ Le dossier de mariage.

✓ **Un titre d'identité original.** À noter, votre titre d'identité doit préciser votre nationalité. Sont acceptés la carte d'identité, le passeport, le titre de séjour.

✓ **Un justificatif de domicile ou de résidence imprimé, récent et de plus d'1 mois, au nom de chacun des futurs époux :** sont acceptées les factures de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, box internet, les quittances de loyer provenant d'une agence immobilière ou un bailleur social. **Si vos pères, mères sont domiciliés à Bondigoux alors que vous êtes domiciliés dans une autre ville, vous devez produire vos justificatifs de domicile et ceux de vos parents dans les mêmes conditions.**

✓ **Un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation).** Les photocopies, scans ou photos sur portable ne sont pas acceptés.

- **Si vous êtes né à Bondigoux,** il est inutile de fournir votre acte.
- **Si vous êtes né en France :** l'acte est délivré par votre commune de naissance, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.
- **Si vous êtes français, né à l'étranger :** l'acte est délivré par le Service central de l'état civil, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.
- **Si vous êtes apatride ou réfugié politique :** l'acte est délivré par l'OFPPA, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.
- **Si vous êtes étranger,** vous devez fournir 3 documents :
 - **un acte de naissance,** délivré par vos autorités, par exemple la ville de naissance du pays d'origine, le consulat ou l'ambassade du pays en France.
 - **un certificat de coutume** délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.
 - **un certificat de capacité à mariage :** certificat de célibat ou de non remariage délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.

Attention : les 3 documents devront être datés de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

– Si les 3 documents ne sont pas **rédigés en français** ils devront être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française.

– Selon les pays, l'acte de naissance **devra être légalisé ou apostillé.**

✓ **Si l'un ou les deux futurs époux sont des majeurs protégés :** la preuve que le tuteur ou curateur a bien été informé du projet de mariage + la copie de sa pièce d'identité + la copie de la décision ordonnant ou renouvelant la mesure de protection.

✓ **Si l'un ou les deux futurs époux sont veufs :** produire la copie de l'acte de décès du précédent conjoint. Le livret de famille ne suffira pas.

- ✓ La copie du titre d'identité de tous les témoins

- ✓ **Si vous avez des enfants communs** : le livret de famille et les actes de naissance des enfants s'ils ne sont pas nés à Rennes

- ✓ **Si vous faites un contrat de mariage** : l'attestation du notaire doit être transmise au service au moins 15 jours avant la célébration.

Nous sollicitons via ce formulaire des données personnelles vous concernant, afin d'assurer la gestion des dépôts de dossier de mariage. Les informations recueillies via ce formulaire et ses pièces justificatives sont conservées dans un espace sécurisé et traitées en toute confidentialité par les équipes de la Ville de Bondigoux. Les données collectées seront conservées pendant une durée d'1 an avant de faire l'objet d'un archivage.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie 1 rue Principale ou par E-mail secretariat@bondigoux.fr en précisant dans l'objet du courrier « droit des personnes » et en joignant une copie de votre justificatif d'identité.